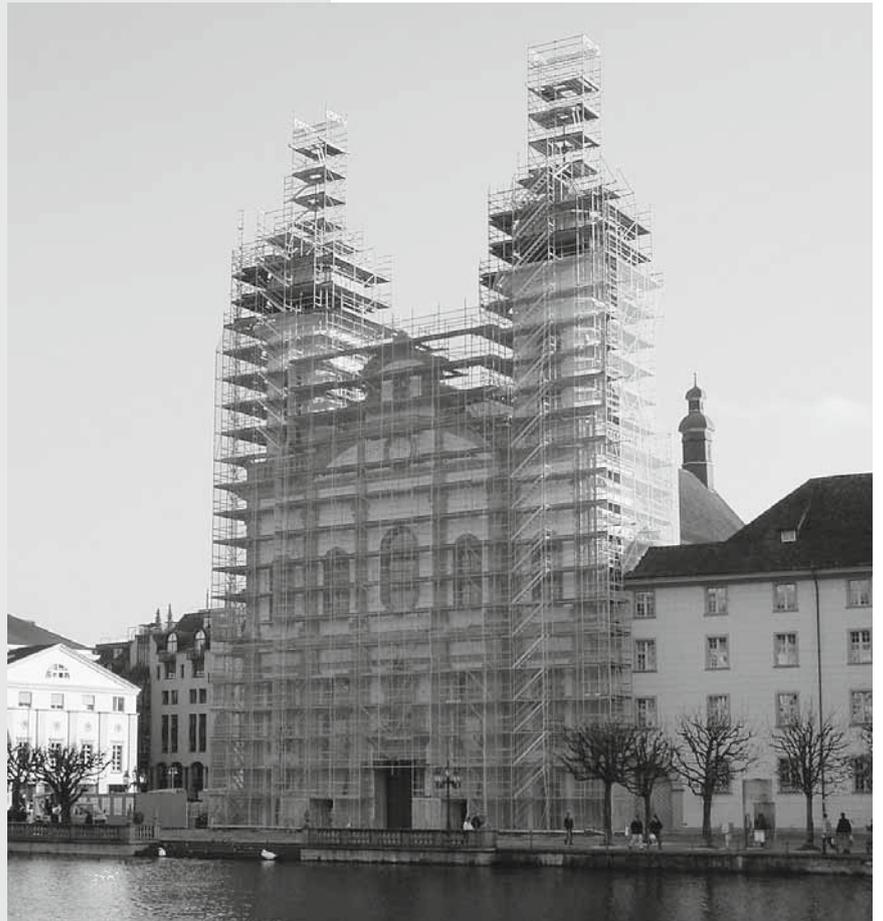


Liste de contrôle

Echafaudages de façade



Vos collaborateurs et vous-même travaillez-vous en toute sécurité sur les échafaudages de façade?

Chaque jour en Suisse, on dénombre plus de dix accidents lors de travaux sur des échafaudages de façade. Ils sont principalement dus à des échafaudages et à des éléments d'échafaudages défectueux ainsi qu'à des modifications inappropriées des échafaudages.

Les principaux risques sont:

- les chutes de hauteur
- les ruptures de platelages
- les chutes de plain-pied, les glissades

Cette liste de contrôle est un document d'aide pour les **utilisateurs d'échafaudages** lors du **contrôle visuel quotidien requis**.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter au verso.

Caractéristiques de l'échafaudage

- 1 L'échafaudage est-il assez résistant pour les travaux à effectuer? oui
 non

- résistance pour les travaux de crépissage et de peinture: 200 kg (2 kN) par mètre carré
- résistance pour les travaux de maçonnerie: 300 kg (3 kN) par mètre carré
- résistance pour les travaux de taille de pierre: 450 kg (4,5 kN) par mètre carré.

- 2 La largeur minimale requise pour les ponts d'échafaudage est-elle respectée? oui
 non

- 60 cm pour un échafaudage servant à des travaux de crépissage et de peinture
- 90 cm pour un échafaudage servant à des travaux de maçonnerie et de taille de pierre.

Accès aux échafaudages

- 3 Les accès sûrs aux ponts d'échafaudage sont-ils en nombre suffisant? (Fig. 1) oui
 non

- Remarque:
- 50 m au maximum entre deux accès
 - échelle d'au maximum 5 m de haut
 - indication de la résistance à l'entrée

Stabilité

- 4 L'échafaudage se trouve-t-il sur un support sûr et solide? oui
 en partie
 non

- 5 Y a-t-il assez d'ancrages? oui
 non

- Echafaudages non couverts: 1 ancrage pour 5 pans d'échafaudage
- Echafaudages bâchés: 1 ancrage pour 4 pans d'échafaudage

- 6 Les ancrages résistent-ils à la traction et à la pression? (Fig. 2) oui
 en partie
 non

Revêtements d'échafaudage

- 7 Les plateaux utilisés pour une portée définie présentent-ils une résistance (épaisseur) suffisante? oui
 en partie
 non

épaisseur	portée		
	à 2 kN/m ²	3 kN/m ²	4.5 kN/m ²
40 mm	2,25 m	2,00 m	1,50 m
45 mm	2,50 m	2,25 m	1,75 m
50 mm	3,00 m	2,50 m	2,00 m

Remarque: il est strictement interdit d'utiliser des panneaux de coffrage comme revêtements d'échafaudage!

- 8 Les ponts d'échafaudage sont-ils dépourvus de plateaux posés en porte-à-faux? (Fig. 3) oui
 non

- 9 Les platelages, plus particulièrement à l'angle de l'échafaudage, sont-ils solidaires entre eux ou de la structure? oui
 en partie
 non



Fig. 1: cet escalier garantit un accès sûr à tous les postes de travail.



Fig. 2: ancrage résistant à la traction et à la pression, composé d'une cheville de forage et d'un piton à vis suffisamment résistant.



Fig. 3: les plateaux posés en porte-à-faux constituent un danger caché, car on ne s'en rend pas compte quand on les voit d'en haut.

<p>10 L'échafaudage et son revêtement sont-ils en bon état?</p> <p>Défauts les plus courants: bois entaillé, bois avec parties pourries, fissures, métal déformé, saletés, rouille.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>11 Les ponts d'échafaudage sont-ils dégagés (pas de matériel, de neige ni de glace)?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

Protections contre les chutes

<p>12 Toutes les parties de l'échafaudage donnant sur le vide sont-elles équipées d'une protection latérale?</p> <p>Remarque: la protection latérale comprend un garde-corps, une filière intermédiaire et une plinthe.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>13 Des protections contre les chutes sont-elles disposées sur le côté intérieur des échafaudages à tous les endroits où la distance par rapport à la façade est supérieure à 30 cm?</p> <p>Par ex. protection latérale en deux parties dans la construction d'ouvrages à ossature métallique préfabriqués.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Pont supérieur (pont de ferblantier)

<p>14 Le revêtement du pont supérieur est-il prévu pour supporter une sollicitation dynamique (chute du toit)?</p> <p>Utiliser par exemple un revêtement en acier.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>15 Le pont supérieur est-il dimensionné conformément aux prescriptions rappelées aux figures 4 et 5?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>16 Une paroi de protection pour couvreurs homologuée est-elle montée pour les toits présentant une inclinaison de 25° ou plus? (Fig. 5 et 6)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>17 Des protections contre les chutes sont-elles disposées sous la bordure du toit du côté pignon?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Mise en danger de tiers

<p>18 S'assure-t-on que des tiers ne peuvent être mis en danger par la chute d'objets?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>19 Les zones dangereuses dans des zones de circulation sont-elles signalées et, le cas échéant, délimitées?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Organisation, formation, comportement

<p>20 Un contrôle visuel quotidien des échafaudages est-il toujours effectué dans votre entreprise?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>21 Le personnel sait-il que les échafaudages ne doivent être modifiés qu'avec l'accord préalable de la direction des travaux et uniquement par l'échafaudeur?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>22 Le personnel sait-il qu'il doit informer immédiatement ses supérieurs des défauts constatés sur un échafaudage?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

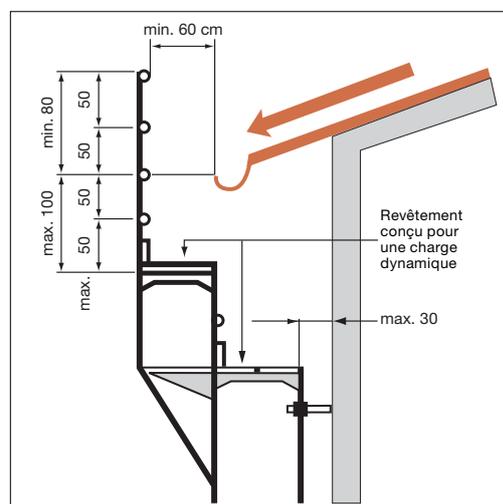


Fig. 4: protection latérale pour les toits présentant une inclinaison maximale de 25°.

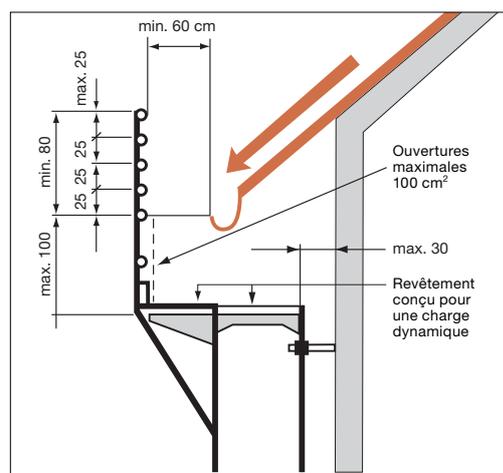


Fig. 5: paroi de protection pour couvreurs pour les toits présentant une inclinaison de 25° ou plus.



Fig. 6: sur les toits pentus, une paroi de protection pour couvreurs avec un grillage offre une protection optimale contre la chute de personnes, d'objets et de matériel.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème sur votre chantier, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

